

**Compte rendu du Comité Syndical.....**

Séance du : 30 novembre 2021

À Aulnay de Saintonge (17)

Date de convocation : 19 novembre 2021Nbre de délégués en exercice : 36 titulaires 19 suppléantsNbre de voix présentes : 16Nbre de voix représentées par pouvoir : 0Nbre de voix n'ayant pas pris part au vote : 0Nbre de voix décomptées : 16Secrétaire de séance : Mme Roseline GICQUEL

L'An Deux-mille-vingt et un, le trente novembre, à dix-huit heure trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aulnay de Saintonge pour une Assemblée Générale ordinaire sur convocation en date du dix-neuf novembre deux mille vingt et un. La séance est présidée par Monsieur Frédéric EMARD, Président en exercice. Mme Roseline GICQUEL est nommée secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Membres du SYMBO Présents / Excusés / Représentés

Délégués titulaires			Délégués suppléants		
Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 5 voix					
ALOE Caroline	E	DE ROFFIGNAC Françoise	E	DUCROCQ Marie-Karine	E
GAY Gilles		GODINEAU Jean-Claude		VILLAIN Stéphane	
CHEDOUTEAU Stéphane	P 19h30				
Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 3 voix					
BARILLOT Dorick	E	MAUFFREY Philippe		MISSIOUX Marie-Pierre	
FOUILLET Olivier	E				
CDC Vals de Saintonge : 14 voix					
DUGUY Jean-Luc	P	POINOT-RIVIERE Annie		HAREL Bruno	
GOGUET Jacques	P	GIRAUD Thierry		FERRU Christian	
VILLENEUVE Alain	P	PERAUD Danièle	E	GICQUEL Roseline	P
GIOVANNINI Marie-Claude	P	GIBAULT Claudie	E	FLOCH-RUJU Valérie	
TACHE Ornella		GARNIER Michel	P	LAMARE Rémi	
MOUTARDE Jean		GOURRAUD Julien		PELLETIER Michel	P
LEAUD Jean-Luc	P	EMARD Frédéric	P	ALBRECHT Sylvain	
CDC Mellois en Poitou : 10 voix					
BERTHONNEAU Frédéric	E	BERNARDIN Jocelyne	P	HAYE Jean-Marie	
PETIT Patrick		NIVELLE Jean-Pierre		PICARD Marylène	
BARRE Daniel		CACLIN Philippe	P	FOUCHE Jean-Louis	P
NEAU Michel		MARTIN Christian	P	GALIGAZON Stéphanie	
GICQUIAUD Floriane	E	SABOURIN BENELHADJ Muriel	E	MARTIN François	
CARO : 1 voix					
BESSAGUET Bruno	P			BURNET Alain	
CDC Aunis Sud : 1 voix					
BOUTTEAUD Louis	P			BERNARD Micheline	
CAN : 1 voix					
MOINARD Marcel				MARTINS Elmano	
SMAEP 4B : 1 voix					
BOUFFARD Christian	P			POINAS Sylviane	

Pouvoirs

Assistaient également à la réunion

Éric ARSICAUD – Trésorerie St Jean d'Angély, Conseiller aux décideurs locaux
Guillaume METAYER – Département Charente-Maritime, Directeur Mer et littoral
Josseline BERSON – SYMBO Administration
Pascal VOIX – SYMBO GEMAPI
Aurélie BELLIKAUD – SYMBO GEMAPI Aval
Nathalie DESWARTVAEGHER – SYMBO Projet de territoire
Alban JOLY – SYMBO SAGE

Monsieur Frédéric EMARD, Président en exercice, ouvre la séance à dix-huit heure trente. Après appel nominal des délégués du SYMBO, il a dénombré 16 délégués présents, aucune voix représentées soit 16 voix délibératives. La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 définit le quorum au tiers des membres en exercice. Il a donc été constaté que les conditions de quorum précisées à l'article 6.2 des statuts du SYMBO étaient remplies. Le comité syndical était valablement constitué.

Le Président souhaite saluer la présence de Monsieur ARSICAUD, Receveur de la Trésorerie de Saint Jean d'Angély qui a déjà été dans un passé très récent, notre receveur. Nous l'accueillons avec très grand plaisir.

M ARSICAUD indique qu'il est Conseiller des décideurs locaux, suite à la réforme du nouveau réseau de proximité : Il y a le comptable public qui est à la trésorerie et le Conseiller aux décideurs locaux qui assiste les élus dans toutes les questions qu'ils peuvent se poser notamment concernant le budget et la fiscalité. Il est enchanté de nous retrouver. Effectivement, il était en poste à Saint Jean d'Angély de 2012 à 2016.

Le Président présente l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 19 octobre 2021**
- **Demandes d'aides financières pour 2022**
- **Montant des taxes GEMAPI 2022**
- **Convention avec l'ARFAB – prêt du moulin pour des Formations à l'utilisation du chanvre en bâtiment**
- **Questions diverses**

En préambule, Le Président rappelle que le SYMBO a organisé le mois dernier une première commission géographique, en Deux-Sèvres qui se tenait à Brioux sur Boutonne. Il remercie la municipalité d'avoir mis à disposition la salle.

Le Président indique qu'il y a une commission géographique Boutonne moyenne le lendemain (mercredi 01/12/21) à Paillé (17) avec l'ensemble des délégués communaux de toutes les communes du bassin, en Charente-Maritime : tout le nord de Saint Jean d'Angély. Il y en aura une autre le mercredi 15/12 qui aura lieu à Saint Loup (17) et qui regroupera tout le secteur de la Boutonne aval, la Trézence et la Soie. Au cours de ces commissions géographiques, nous rentrons plus dans les détails des explications de tous les travaux, les prévisions et les études en cours liées à la gestion de nos cours d'eau.

Validation du compte-rendu du précédent Conseil syndical

Le Président rappelle que le compte rendu du conseil syndical du 19 octobre 2021 a été envoyé aux membres du SYMBO par mail en même temps que les convocations et le rapport de présentation.

Il demande s'il y a des questions ou des observations concernant ce compte rendu.

M Guillaume METAYER, directeur Mer et Littoral au Département de la Charente-Maritime, souhaite apporter une précision concernant le compte rendu du dernier conseil syndical.

Il indique que lors des questions diverses, a été évoqué la gestion de l'eau sur la Boutonne aval et notamment le fait qu'un agent du Département était parti en retraite. Le compte rendu laisse penser que cet agent n'est pas remplacé. M METAYER précise que ce n'ait pas tout à fait la vérité. L'agent du Département est bien remplacé. La sollicitation qu'avait formulée le Département c'était qu'avec l'émergence de la compétence GEMAPI, la notion de la gestion de l'eau en général sur la Boutonne aval puisse être assumée par le SYMBO ce qui ne relève pas des prérogatives du gestionnaire du DPF strict. Ce n'est pas tout à fait la rédaction qui a été adoptée dans le compte rendu.

M EMARD répond que, pour ceux qui étaient présents à la réunion qui s'est tenue avec Françoise De Roffignac, Jean Baptiste Milcamp, Mariette Hérault et d'autres personnes, ce n'est pas tout à fait ce qu'il avait compris. Il indique toutefois que nous prenons acte de cette remarque. On modifiera la rédaction en précisant les choses. Ne pas laisser croire que la Boutonne est abandonnée.

M METAYER indique que l'idée c'est de préciser que Le Département remplace l'agent. Les prérogatives des uns et des autres devant être respectées, le Département n'a pas vocation à assumer certaines missions.

M EMARD précise que ce que lui avait expliqué c'est que l'interface que faisait l'agent parti en retraite vis-à-vis des associations syndicales et la gestion du DPF n'est plus assurée de la même façon.

M METAYER indique qu'elle n'a pas vocation à être assurée par le Département depuis l'émergence de la compétence GEMAPI.

M EMARD conclue que c'est un problème de rédaction ; mais que l'on s'était quand même compris. Il dit qu'on le modifiera dans le compte rendu.

M Garnier demande quelles sont les attributions du remplaçant.

M METAYER répond que l'attribution historique de cet agent était de gérer le domaine public fluvial sur l'ensemble du Département. Son remplaçant aura cette fonction mais il n'assumera plus l'interface avec les associations syndicales. Cet agent n'intervenait pas seulement sur la Boutonne mais l'ensemble du Département ; sur la Charente également et les canaux.

La rédaction du compte rendu sera modifiée en prenant en compte les remarques exposées et sera proposé à validation lors du prochain conseil syndical.

Demandes d'aides financières pour 2022

Le Président indique que le Conseil syndical doit délibérer afin de l'autoriser à solliciter les aides financières pour 2022, à l'Agence de l'eau Adour-Garonne et à d'éventuels autres financeurs, notamment le Département de la Charente-Maritime entre autres.

Les actions du SYMBO subventionnables par l'Agence de l'eau Adour Garonne, dans le cadre de son 11ème programme, sont les suivantes :

- ✓ L'animation et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Boutonne (SAGE)
- ✓ L'animation et mise en œuvre du Projet de Territoire de Gestion de l'Eau du bassin Boutonne (PTGE)
- ✓ La Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) : Missions de Technicien(ne)s Médiateur(trice)s Rivières ainsi que les actions sur le terrain.

M EMARD fait une parenthèse pour apporter une information : par arrêté préfectoral du 25 octobre 2021, du Préfet de la Charente-Maritime, le SYMBO a été labellisé « Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau », EPAGE. Le Président souhaite remercier tous les agents qui ont œuvré sur le terrain depuis le début du SYMBO, à partir de 1990 ; les services de l'UNIMA notamment qui au départ nous assuraient la structure et une pensée pour Michel LACOUTURE (UNIMA) qui nous a suivi depuis très longtemps. Il remercie tout le personnel pour son implication dans la transformation et la mutation de 2018 pour arriver à ce qu'est le SYMBO aujourd'hui. Un grand merci à tous les élus qui ont participé également depuis la création du SYMBO, il cite notamment les Présidents du SYMBO : Michel DOUBLET, Bernard ROCHET et lui-même depuis 1999. Il remercie pour les délibérations prises par toutes les collectivités. Il fait remarquer que certaines collectivités ont approuvé de façon tacite puisqu'elles n'ont pas délibéré dans le temps imparti.

Le Président précise que l'on ne va pas changer de logo, on ne va pas changer les choses, sauf que maintenant nous sommes un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux.

Le Président demande s'il y a des questions relatives à cette transformation. Il n'y en a pas.

Animation du SAGE Boutonne

Concernant le SAGE Boutonne, Le Président résume les missions et objectifs pour 2022 : Animation territoriale, concertation et relation avec partenaires et les acteurs de l'eau pour la mise en œuvre des dispositions du SAGE.

Le programme d'actions, entre autres, car cela évolue au fil de l'eau, prévues pour 2022 :

- ✓ Rédaction des tableaux de bord 2019, 2020 et 2021 et mise en ligne du tableau de bord interactif,
- ✓ Rédaction d'une stratégie de communication et sa mise en œuvre, Le Président insiste sur le fait qu'il faut vraiment que l'on travaille là-dessus.
- ✓ Inventaire des zones humides (4 communes en 17 ; 28 communes en 79)
- ✓ Cartographie : Têtes de bassin versant ; sur les Ruissellement ; Zones d'expansion des crues et les Zones de recharge des nappes
- ✓ Définition des débits biologiques et d'un débit d'objectif complémentaire
- ✓ Développement du réseau de suivi quantitatif et qualitatif
- ✓ Communication et la sensibilisation sur le risque inondation. Là, il y a un gros travail à faire, même si on a mis les repères de crues, il faudra encore faire peut-être une campagne pour en mettre d'autres éventuellement. Même les communes qui n'ont pas de plan de prévention des risques inondation et qui ne sont pas obligées d'avoir un plan communal de sauvegarde, ce serait bien de les sensibiliser au risque inondation.

M CACLIN souhaite poser une question au sujet des inventaires de zones humides sur les 28 communes de la communauté de communes Mellois en Poitou : sur quel périmètre va-t-il porter ?

P. VOIX répond que c'est sur les deux lots Boutonne du marché.

M CACLIN demande si l'inventaire se fera uniquement le long des cours d'eau.

A JOLY répond qu'il se fera partout, sur toutes les communes et tout le territoire du bassin concerné.

P CACLIN souhaite que l'on précise le cadre.

M EMARD répond que cet inventaire est fait dans le cadre du marché porté par la Communauté de communes Mellois en Poitou. Il s'agit de la mise en œuvre d'une disposition du SAGE. Il n'y a pas de doublon.

L'animation et la mise en œuvre du SAGE sont assurées par le SYMBO, structure porteuse du SAGE. Deux équivalents temps plein sont dédiés à cette mission : Un animateur à temps plein, un assistant animateur partagé à mi-temps avec le projet de territoire et un demi équivalent temps plein administratif.

Le budget prévisionnel pour l'animation sur l'année 2022 du SAGE Boutonne est estimé à **116 413 TTC**.

Le plan de financement prévisionnel, selon les conditions d'éligibilité de l'Agence de l'eau dans le cadre de son XI^{ème} programme d'intervention, s'établit comme suit :

Agence de l'eau Adour Garonne	70%	81 489 €
SYMBO	30%	34 924 €

La part du SYMBO sera couverte par la participation de ses membres statutaires (Hors GEMAPI). Le SAGE est de la compétence 12.

Le Président demande s'il y a des questions.

Il soumet au vote la délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil syndical décide :

- D'approuver l'envoi d'une demande d'aide financière pour l'animation et la mise en œuvre du SAGE Boutonne, à l'Agence de l'eau Adour-Garonne et tout financeur susceptible de cofinancer cette opération,
- D'autoriser le Président à signer les demandes de subventions et tout document afférent

Animation du Projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin de la Boutonne

Les missions et objectifs pour 2022 sont : Animation territoriale, concertation et relation avec partenaires et acteurs de l'eau pour la mise en œuvre du projet de territoire.

Le Président indique qu'il faut que nous actualisons le projet de territoire et c'est en cours à marche forcée :

- ✓ Actualisation du PTGE 2022/2026 et validation
- ✓ Communication, sensibilisation acteurs agricoles aux actions du PTGE
- ✓ Animation, coordination et mise en œuvre de l'action sur le chanvre, qui est un projet qui avance bien
- ✓ Animation, coordination et mise en œuvre de l'action sur les plans de gestions agro-environnementaux
- ✓ Animation et suivi de la mise en œuvre de toutes les autres actions du projet de territoire de gestion de l'eau (recharge granulométrique, reméandrage de cours d'eau, gestion des ruissèlements et autres) qui y sont inscrites.

M EMARD indique qu'il s'agit des demandes d'aides financières pour l'animation uniquement car sur les actions, il y a d'autres financements selon l'engagement des collectivités. Les Départements aident, l'agence de l'eau également ainsi que la Région sur certaines actions.

Le projet de territoire de gestion de l'eau du bassin de la Boutonne contribue à la mise en œuvre des dispositions du SAGE Boutonne pour le volet quantitatif et participe à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux au sens de la directive cadre européenne (DCE).

L'animation et la mise en œuvre du projet de territoire sont assurées par le SYMBO, structure porteuse. Un et demi équivalents temps plein sont dédiés à cette mission en 2022.

Le budget prévisionnel pour l'animation sur l'année 2022 est estimé à **87 052 € TTC**. Le plan de financement prévisionnel, selon les conditions d'éligibilité de l'Agence de l'eau dans le cadre de son XI^{ème} programme d'intervention, est le suivant :

Agence de l'eau Adour Garonne	70%	60 936 €
SYMBO	30%	26 116 €

La part du SYMBO sera couverte par la participation de ses membres statutaires soit : les collectivités au titre du hors GEMAPI, CDC et agglomérations mais également les deux Départements Charente-Maritime et Deux-Sèvres ainsi que le Syndicat 4B.

Le Président demande s'il y a des questions.

Il soumet au vote la délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil syndical décide :

- D'approuver l'envoi d'une demande d'aide financière pour l'animation et la mise en œuvre du projet de territoire Boutonne, à l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et à tout financeur susceptible de financer cette opération
- D'autoriser le Président à signer les demandes de subventions et tout document afférent

↳ GEMAPI Postes de Techniciens Médiateurs Rivières

Le Président indique que l'objectif principal de la GEMAPI pour 2022 est la mise en forme du Programme Pluriannuel de gestion (PPG) à l'échelle du bassin versant.

Les Missions habituelles au titre de la GEMAPI sont :

- ✓ Suivi de l'état des cours d'eau (visites et propositions d'interventions, gestion des urgences, surveillance des points singuliers, suivis des indicateurs, ...);
Concernant la gestion des urgences, Le Président rappelle qu'avec les épisodes de crues que l'on a pu connaître en novembre 2019 et en février 2021, l'ensemble des techniciens et du personnel ont été « sur le pont ». Pas seulement le personnel de la GEMAPI mais l'ensemble du personnel du SYMBO s'est mobilisé y compris le samedi et le dimanche et parfois fort tard le soir pour intervenir sur le terrain.
- ✓ Préparation et suivi des travaux (élaboration des documents techniques, financiers et réglementaires, appuis techniques aux agents de la régie et aux entreprises, aux communes, ...);
- ✓ Participation aux réunions des partenaires (agence de l'eau, DDT(M), départements, communes, agriculteurs, associations, CPIE Val de Gartempe, Réseau « Loutre et Castor » et « Vison », riverains, ...);
- ✓ Actions de sensibilisation et de communication (journées thématiques, interventions scolaires, accueil stagiaires, ...).

Le Président rappelle que l'animation et la mise en œuvre de la mission GEMAPI sont assurées par le SYMBO.

8,2 équivalents temps plein sont affectés à cette mission : Un Technicien rivières Responsable GEMAPI, 3 techniciens rivières dont un à 70% GEMAPI et 30% Natura 2000, 4 agents rivières, deux en Charente-Maritime et deux en Deux-Sèvres et un mi-temps administratif.

4,2 ETP sont éligibles à des subventions de l'Agence de l'eau. Il s'agit des postes de Techniciens Médiateurs Rivières et du demi équivalent temps plein administratif.

Le budget prévisionnel éligible aux aides pour l'animation et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'année 2022 est estimé à **263 743 € TTC**. Le plan de financement prévisionnel, selon les conditions d'éligibilité de l'Agence de l'eau XIème programme d'intervention, s'établit comme suit :

Agence de l'eau Adour Garonne	50%	131 871 €
SYMBO	50%	131 872 €

La part du SYMBO sera couverte par la participation de ses membres statutaires en tant que mission GEMAPI, notamment par la taxe GEMAPI.

Le Président demande s'il y a des questions.

Il soumet au vote la délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil syndical décide :

- D'approuver l'envoi de demandes d'aides financières pour l'animation et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin de la Boutonne, à l'Agence de l'eau Adour-Garonne et tout financeur susceptible de financer cette opération,
- D'autoriser le Président à signer les demandes de subventions et tout document afférent

Montant des taxes GEMAPI 2022

Les montants annuels de taxes GEMAPI doivent être votés par les EPCI à fiscalité propre. Le SYMBO doit donc déterminer ses besoins et transmettre le montant de participation GEMAPI 2022 à chaque EPCI.

Pour équilibrer les dépenses liées à la GEMAPI, les contributions prévisionnelles des EPCI à fiscalité propre membres du SYMBO, dans le cadre de la taxe GEMAPI, sont estimées pour 2022, à 498 424 €. Ce montant est identique à celui de l'année 2021 arrondi à l'euro.

Vals de Saintonge	Mellois en Poitou	Rochefort océan	Niortais	Aunis Sud
55,71%	39,39%	2,92%	1,09%	0,89%
277 672 €	196 329 €	14 554 €	5 433 €	4 436 €

Le Président rappelle qu'il y avait eu une augmentation pour l'année 2021 en prévision du recrutement de l'équipe régie basée à Périgné. Il n'y aura pas d'augmentation cette année tels que les engagements avaient été prévus.

Le Président explique que certes, en Vals de Saintonge, au titre de la GEMAPI, le SYMBO représente la plus grosse dépense en volume mais pas forcément en euro par habitant. La Boutonne couvre la majeure partie, plus de 55%, des Vals de Saintonge

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Il soumet au vote la délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil syndical décide :

- De déterminer le montant des cotisations statutaires GEMAPI des membres EPCI pour 2022 à **498 424 €**.

Soit, en application de la clé de répartition statutaire, les contributions respectives des membres EPCI à fiscalité propre sont de :

Vals de Saintonge communauté :----- 277 672 €

Mellois en Poitou :----- 196 329 €

Communauté d'agglo Rochefort Océan : -----14 554 €

Communauté d'agglo du Niortais : ----- 5 433 €

Communauté de Communes Aunis Sud ----- 4 436 €

- D'en demander aux EPCI membres, le reversement au SYMBO pour l'exercice 2022, en un ou plusieurs versements.
- Autorise le Président à signer tout document afférent.

Convention avec l'ARFAB

Le SYMBO, dans le cadre du projet de territoire, a impulsé une action relative à la structuration d'un bassin de production de la filière chanvre sur les débouchés du bâtiment et de l'alimentaire en Charente-Maritime. Le Président explique qu'il y a une action qui se passe également en Deux-Sèvres, que nous suivons également, mais sous l'impulsion de la Communauté de Communes Mellois en Poitou qui est déjà bien avancée. L'action en Charente-Maritime se profile de façon structurée, efficace et efficiente.

Dans ce but, il est nécessaire d'amorcer le marché du bâtiment, de former et d'accompagner à la connaissance de ces biomatériaux au travers de stages, formations et de sites démonstratifs.

Il y a de grosses débouchées au niveau de l'isolation autant avec l'utilisation de la chènevotte que de la laine de chanvre.

La mission de l'association ARFAB Poitou-Charentes est de réaliser des formations pour les artisans du bâtiment dans différents domaines. Elle souhaite élargir son catalogue par une formation sur les bétons de chanvre. Pour ses formations, l'ARFAB a besoin de locaux supports pour les travaux.

Un bâtiment annexe, le « poulailler » du moulin de St Julien de l'Escap est tout à fait adapté aux besoins. Le bâtiment destiné aux bureaux du SYMBO servirait également pour les formations théoriques et moments de repos.

La convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des locaux du moulin de Saint Julien de l'ESCAP dans le cadre des formations à l'utilisation de biomatériaux dans le bâtiment, proposées par l'ARFAB.

Le projet de convention a été envoyé avec le rapport de présentation.

Le Président présente en image, le projet et donne la parole à Nathalie, animatrice du Projet de territoire.

Elle explique que la première formation qui serait mise en place c'est un support pour tester différentes techniques d'utilisation du chanvre. Ce bâtiment-là offre la possibilité de tester plusieurs techniques. Il est prévu de tester les enduits à la chaux sur les murs intérieurs et de tester aussi l'isolation en chanvre en projetant du béton de chanvre pour isoler de l'intérieur. L'isolation du sol en béton de chanvre sera également mise en place. Il y a aussi une possibilité d'isoler le toit. Cela ne se fera pas dans l'immédiat parce que ça nécessite une préparation. Ce support permet de montrer aux artisans comment utiliser le chanvre pour l'isolation du toit.

Ce sera une première formation et l'idée ensuite est qu'ils puissent poursuivre les formations, en fonction des demandes, sur ce bâtiment de manière à avoir un bâtiment qui soit totalement rénové en utilisant le chanvre, en utilisant toutes les techniques et que ce soit un bâtiment qui puisse nous servir par la suite.

Il pourra y avoir, par la suite, d'autres formations avec d'autres techniques sur ce bâtiment et pourquoi pas sur l'intérieur du moulin.

L'intervention de l'ARFAB est prévue au premier trimestre 2022.

M EMARD explique que cela nous permettra de rénover un bâtiment à moindre coût et servir de formation et cela permettra de dynamiser cette filière d'un point de vue local. Il indique que, dans le cadre de formation, on pourra refaire des pièces du moulin en isolation.

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Il soumet au vote la délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil syndical décide :

- D'accepter la mise à disposition des locaux du moulin à l'ARFAB pour ses formations à l'utilisation de biomatériaux dans le bâtiment
- D'autoriser le Président à signer la convention annexée

Décisions modificatives

Le Président indique que dans le cadre du passage obligatoire à la nomenclature comptable M57 des collectivités, le SYMBO passera à la M57 au 1^{er} janvier 2023. Pour cela des régularisations d'imputations sont nécessaires avant le transfert. Il convient notamment de transférer des crédits initialement inscrits au 1069, vers le 1068. D'autre part, afin d'imputer des travaux sur les comptes appropriés, il convient de procéder à des décisions modificatives.

Le Président donne la parole à Josseline BERSON, responsable administrative pour présenter la DM.

Elle indique qu'il y a deux choses dans cette DM : d'une part, pour le passage à la M57. Toutes les collectivités devront passer à la M57 au plus tard le 01/01/2024. Le SYMBO a souhaité y passer dès le 1^{er} janvier 2023.

Parmi les choses à régulariser, on avait un article 1069, hérité du SMBB. Cet article n'existera plus en M57 donc il faut régulariser avant. Donc on passe les crédits au 1068. Il s'agit juste d'une écriture.

D'autre part, depuis 2018, on tâtonne un peu sur les imputations des travaux faits sous DIG et des travaux faits dans le cadre de conventions. Ils ne s'imputent pas aux mêmes comptes. Il s'agit de comptes d'opérations pour compte de tiers qui doivent être équilibrées. Cette année au budget les travaux prévus ont été inscrit tous en 4541 (DIG), mais ceux fait sous convention n'ont pas été prévu sur le compte adéquat. On a cette année des travaux faits sous convention, il faut les imputer au 4581 au lieu du 4541. On reprend des crédits qui étaient prévus au 4541 pour les mettre au 4581 de façon à imputer au bon endroit. Les comptes 45 doivent s'équilibrer donc le 4581 avec du 4582 en recette et le 4541 avec du 4542 en recette. A la fin des opérations, si ce n'est pas équilibré, il faut passer les crédits restant en compte 204, compte de subventions qu'il faudra ensuite amortir.

Cette DM sert à imputer les dépenses aux bons comptes et ensuite équilibrer les opérations.

Il s'agit juste de mouvements de crédits internes qui n'appellent aucun crédit extérieur.

Le Président précise qu'il s'agit des travaux qui ont été faits sur la commune de St Loup pour de la protection de route. C'est simplement pour y intégrer la participation de la commune à hauteur de 500€.

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Il soumet au vote la délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil syndical décide :

- De valider la décision modificative n°1 au Budget 2021, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
1068 (041) : Excédents de fonctionnement capitalisés - 01	2 105,16	1069 (041) : Rep.97sur excé.capit.Neutra.excé.charg.sur prod. - 01	2 105,16
2041412 (041) : Bâtiments et installations - 01	11 254,00	4582 (041) : Recettes (à subdiviser par mandat) - 01 - 202101	11 254,00
4541 (45) : Dépenses - 01 - 202101	-11 254,00	4582 (45) : Recettes (à subdiviser par mandat) - 01 - 202101	500,00
4581 (45) : Dépenses (à subdiviser par mandat) - 01 - 202101	11 754,00		
Total dépenses :	13 859,16	Total recettes :	13 859,16

19h30 Arrivée de M CHEDOUTEAU qui s'excuse de son retard, pris par une autre réunion.

Questions diverses

Le Président demande s'il y a des questions diverses à aborder.

1) M DUGUY indique que les travaux qu'il avait signalés à la dernière réunion ont été réalisés. Ça a été fait dans les temps, ils ont été très réactifs.

M EMARD en conclue que le mail à la caisse des dépôts et consignations a été efficace. Par contre tout n'est pas réglé à l'aval du moulin des saules. Mme GICQUEL indique que des embâcles ont été enlevés.

M EMARD indique qu'un gros arbre nécessitera d'autre matériel pour être enlevé.

2) Le Président demande si les communes ont eu des vagues de broyage de parcelles pour replantations. Il indique que sur le secteur de la Boutonne moyenne et sur l'aval. Il précise qu'il va falloir être vigilant parce que c'est un broyeur sur chenilles qui fonctionne très bien mais il a tendance à broyer la

ripisylve en avançant. Donc il fauche toutes les berges et les digues, et la végétation tombe dans la rivière et envoie des mètres cubes de terre dans la rivière.

Il rappelle que le gros coup de colère avec les entreprises forestières avait porté ses fruits sur notre secteur. Il informe que Mickaël, animateur Natura 2000 a été contacté par l'animatrice du Pays royannais qui a des soucis avec la même entreprise.

Le problème ensuite c'est le colmatage des cours d'eau qu'il peut y avoir.

3) Les travaux au moulin ont commencé, l'électricien est en train d'intervenir. M EMARD a RDV avec le peintre vendredi après-midi. Il reste un certain nombre de choses à caler mais les travaux sont embrayés.

4) Le Président indique que ce qu'il faut souhaiter maintenant c'est de la pluie mais pas trop. Le déficit de pluviométrie commence à être un peu inquiétant. Pascal VOIX indique 800 litres seconde ce jour-là à Châtres pour un mois de décembre c'est juste.

5) Le Président rappelle les prochaines réunions des commissions géographiques à Paillé le 01/12 pour la Boutonne moyenne et à St Loup le 15/12 pour la Boutonne aval, la Trézence et la Soie. Là, on abordera de façon plus précise tous les travaux et les actions en cours.

Le Président souhaite à tous d'agréables fêtes de fin d'année dans une situation sanitaire « apaisée » et lève la séance à 20h00.

Le Président
FRÉDÉRIC EMARD

SYMBO
Syndicat Mixte pour les études
les travaux d'aménagement
et de gestion du bassin de la Boutonne
Tél. 05 46 32 12 99 - Siret 251 704 839 00017